

La Journée d'étude est structurée en trois temps...

1^{er} temps : Les nouveaux contextes des branches

Comprendre, analyser et échanger sur le nouveau rôle des branches (supplévitivité, missions d'intérêt général, régulation de la concurrence)

2nd temps : L'entreprise comme niveau de négociation privilégié

Présenter et discuter de l'environnement normatif du niveau de l'entreprise et les objets de la négociation d'entreprise, dans la perspective de la branche

3^{ème} temps : Les acteurs de la négociation collective

Appréhender l'érosion du monopole syndical et les nouvelles pratiques de conclusion des accords collectifs de travail, dans un contexte de supplévitivité des branches

Publics Invités

Représentants du personnel, représentants syndicaux, salariés et employeurs, DRH, avocats en Droit social, universitaires, doctorants, étudiants de niveau Master
[Académie d'excellence pour le Droit social (AMU)]

Les Organismes

FIDERE
AVOCATS

FIDERE Avocats
12 rue Lincoln 75008 Paris
01 85 08 84 50 - fidere@fidereavocats.fr
www.fidereavocats.fr



Centre de Droit Social EA 901 (AMU)
3 avenue Robert Schuman - Espace Cassin
13628 Aix-en-Provence Cedex 1
04 42 17 29 52
centrededroitsozial@univ-amu.fr
<http://cds.univ-amu.fr>



LEST UMR 7317
CNRS - Aix-Marseille Université
35 avenue Jules Ferry
13626 Aix en Provence Cedex 01
04 42 26 79 37 - contact@lest.fr
www.lest.cnrs.fr



Institut Régional du Travail (AMU)
12, traverse Saint-Pierre
13100 Aix-en-Provence
04.13.94.19.78
irt-contact@univ-amu.fr
<http://irt.univ-amu.fr>

Les Documents de la Journée seront mis en ligne à cette adresse
<http://irt.univ-amu.fr/journee2018-fidere-cds-irt-lest>

FIDERE
AVOCATS



Programme

Le Renouveau du Dialogue Social ? L'articulation branche / entreprise



Vendredi 16 Novembre 2018
de 8h30 à 17h00

à Marseille

Amphithéâtre Gastaut
Aix-Marseille Université

(58 boulevard Charles Livon - Jardins du Pharo - 13007)

Négocier, négocier, il faut négocier ! Quitte à négocier autrement. Tel est l'esprit des réformes successives depuis les Ordonnances Macron, précédées des lois El Khomri et Rebsamen. Ces réformes restent complexes, tant sur le fond que sur la forme. Aussi, il est évident que les praticiens, les salariés (et leurs représentants), ainsi que les employeurs, doivent « monter en compétences » pour s'approprier les nouveaux outils de la négociation collective.

Le savoir-faire des négociateurs nécessite des compétences multiples, certes juridiques, mais pas seulement. S'il n'est pas nécessaire d'être savant en économie, en droit, en sociologie, en gestion (etc.), il est néanmoins indispensable d'être en possession des données qui environnent les objets de la négociation. Bien des informations sont censées être diffusées dans la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), mais pas le savoir-faire ni le savoir-être du (des) négociateur(s) qui demeure personnel ! Cela nécessite une expertise, un savoir à posséder.

Fort de ce constat, les dernières réformes invitent expressément à organiser des formations « communes », dans l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci, au profit des négociateurs des deux bords (salariés/employeurs). Cela concerne aussi les organisations syndicales, qu'elles soient patronales ou salariées. Utopie ? Changement de mentalité ? Or, s'il faut savoir faire face aux enjeux des négociations obligatoires, il faut aussi s'approprier les objets nouveaux de la négociation collective, qu'elle soit inventive (QVT) ou de crise (maintien de l'emploi). La primauté donnée à l'accord collectif d'entreprise nécessite de comprendre le rôle de la branche et l'articulation entre les différents niveaux de négociation (établissement, entreprise, groupe, branche, interprofession...). Le développement des négociations dérogatoires, c'est-à-dire sans délégué syndical, interroge sur la qualité du dialogue social dans les entreprises lorsqu'il existe. Le développement remarqué des référendums dans les TPE porte le risque d'une négociation faussée. Ce constat invite à revenir sur l'essentiel : comment concevoir la négociation de proximité dans ses rapports avec l'accord de branche pour en percevoir les utilités, les facilités et les dangers.

Cette journée d'étude (droit/sociologie) a vocation à poser les fondamentaux de ce renouveau de la négociation collective, en poursuivant deux objectifs :

- **faire le point sur le droit de la négociation collective** en insistant sur l'articulation branche entreprise au regard des nouveaux objets de la négociation et du développement des nouvelles pratiques de négociation ;
- **échanger de façon pratique et constructive**, quelles que soient les sensibilités syndicales ou patronales, et interroger l'idée de formations communes autour de la négociation collective.

A ce titre, le public visé est large : représentants du personnel, représentants syndicaux, salariés et employeurs, DRH, avocats en droit social, universitaires, doctorants, étudiants de niveau Master, spécialement ceux de l'Académie d'excellence pour le droit social (AMU). La journée d'étude résulte d'une initiative plurielle, mêlant des acteurs universitaires et un acteur du monde socio-économique en la présence d'un cabinet d'avocats organisateur de formations à la négociation.

Le Déroulé de la Journée d'étude

8h30

Accueil des Participants

8h45-9h00

Ouverture de la Journée

Yvon Berland, *président d'Aix-Marseille Université*
Mario Correia, *sociologue, MCF, directeur de l'IRT d'Aix-en-Provence, LEST, AMU*
Geoffroy de Raincourt, *avocat associé, Fidere Avocats*

9h30-10h45

I. Le nouveau contexte des branches

1. Articulation branche/entreprise: une analyse comparative des réformes en Europe ?

Udo Rehfeldt, *politologue et chercheur en relations professionnelles à l'IREM*

2. La restructuration des branches : quels enjeux pour les entreprises ?

Christophe Frouin, *avocat associé, Fidere Avocats*

10h45-12h30

II. L'entreprise, niveau de négociation privilégié

1. L'articulation multi-niveaux des conventions et accords collectifs de travail

Alexis Bugada, *professeur d'université en Droit social, directeur du CDS EA 901, AMU*

2. La négociation collective d'entreprise : nouveaux thèmes, nouvelles pratiques

Geoffroy de Raincourt, *avocat associé, Fidere Avocats*

~ Pause Méridienne / Buffet ~

14h00-15h00

III. Les acteurs de la négociation collective

1. La négociation dérogatoire

Claire Morin, *maître de conférences en Droit social, IRT-CDS, AMU*

2. L'enjeu de la formation (commune ?) des acteurs de la négociation collective

Mario Correia, *sociologue, MCF, directeur de l'IRT d'Aix-en-Provence, LEST, AMU*

15h00-16h30

Table Ronde

Animée par Caroline Vanuls, *enseignante-chercheur en Droit social, IRT-LEST, AMU*

Le point de vue en PACA de représentants d'organisations syndicales, d'organisation patronale, de l'ANDRH Provence, de la DIRECCTE

Gérard Ciannarella, *secrétaire fédéral CGT-FO*

Virginie Dellamonica, *secrétaire générale UIMM Alpes-Méditerranée*

Véronique Jacquet, *DRH, Ricard SA et Pernod SAS*

Charline Leplat, *directrice adjointe du travail, chargée de mission dialogue social, DIRECCTE PACA*

Vincent Vadrot, *référént UFM-CGT*

@Discussion avec la salle

16h30-17h00

Conclusion de la Journée

Alexis Bugada, *professeur d'université en Droit social, directeur du CDS EA 901, AMU*